

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

**Préambule** : la commission de surendettement des particuliers du Pas-de-Calais est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année 2025.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Le nombre de dossiers déposés en 2025 (5.678 dossiers) dans le département du Pas-de-Calais a augmenté de 4,5% par rapport à 2024. Cette hausse est moins importante que celle observée dans les Hauts-de-France qui ont enregistré une croissance de 6,3% et moins importante également que celle observée pour l'ensemble de la France métropolitaine qui a connu une progression de 9,8%. Il est vrai que, les années antérieures, l'augmentation des dépôts dans le Pas-de-Calais avait été forte (11,9% en 2024 après 10,5% en 2023) et plus importante que pour à la fois la région et la France métropolitaine. En prenant 2019 comme année de référence, les dépôts dans le Pas-de-Calais se situent en 2025 à un niveau légèrement supérieur, de 0,4%.

Sur 12 mois glissants à fin septembre, les redépôts représentent 40% des dossiers déposés. Ce pourcentage est en baisse de 1,6% par rapport à l'année précédente et ce recul est également constaté en Hauts-de-France (diminution de 0,7%) et en France métropolitaine (recul de 2%).

La part des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances augmente de 3% dans le département pour s'établir à 16,7% des dépôts de dossiers. Cette part progresse plus significativement qu'en Hauts-de-France, avec une augmentation de 1,1%, et qu'en France métropolitaine, avec une hausse de 0,9%.

La part des dossiers déposés en ligne sur l'ensemble des dépôts progresse chaque année pour atteindre 21,1% des dossiers dans le Pas-de-Calais, 22,3% dans les Hauts-de-France et 27,1% en France métropolitaine.

**Recevabilité et orientation**

En 2025, la commission de surendettement du Pas-de-Calais a rendu recevables 5.099 dossiers et a rendu irrecevables 235 dossiers. Le pourcentage de dossiers irrecevables s'établit à 4,4% des dossiers déposés et est inférieur aux niveaux de la région (5,3%) et de la France métropolitaine (7,7%).

La proportion de dossiers recevables avec résidence principale augmente légèrement avec 6,5% des dossiers recevables (contre 5,5% en 2024) et demeure plus faible qu'en région (7,4%) et qu'en France métropolitaine (8,4%).

La proportion des dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier est de 49%. Cette proportion, en baisse de 3,4% par rapport à l'année précédente, est inférieure à la région avec 49,7% mais est nettement supérieure à la France métropolitaine avec 43,8%.

La proportion des dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire reste importante dans le Pas-de-Calais avec 38,9%. Ce chiffre marque une diminution de 3,1% par rapport à 2024. Il est

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

légèrement inférieur à la région avec 40% et quasiment au même niveau qu'en France métropolitaine avec 38,7% des dossiers orientés.

La proportion des dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes est de 61,1%, un taux supérieur à la région avec 59,8% des dossiers orientés mais de niveau équivalent à la France métropolitaine avec 61%.

#### Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Sur l'ensemble des dossiers traités par le secrétariat de la commission en 2025 :

- 4,4% ont abouti à un plan définitif dans le cadre de l'orientation en conciliation prévue pour les dossiers avec bien immobilier. Cette proportion est légèrement supérieure à 2024 avec 4% mais elle demeure inférieure par rapport à celles observées dans la région (5,5%) et sur l'ensemble du territoire national (6,6%).

- 48,8% des dossiers ont fait l'objet de mesures imposées (soit dans le cadre de leur orientation initiale en mesure imposée, soit après un échec de l'orientation en conciliation), proportion devenue un peu supérieure à celles observées en région (46,1%) et en France (44,1%). Parmi ces dossiers, 15,5% des dossiers traités en 2025 dans le département ont fait l'objet d'un effacement partiel réglant la situation de surendettement (contre 15,3% en région et 16,7% en France).

- 35,2% des dossiers traités ont abouti à une orientation en rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, marquant un retrait de 3,5% par rapport à 2024.

L'ensemble des situations définitivement traitées dans le département en 2025 a concerné 5.401 dossiers, ce qui représente en volume 26% des dossiers traités en Hauts-de-France, avec un endettement global de 135,8 M€, soit 23,2% du total régional.

39 M€ de dettes ont été effacées soit dans le cadre de mesures imposées suite à rétablissement personnel, soit dans le cadre de mesures imposées avec effacement partiel. Le taux d'effacement dans le département du Pas-de-Calais (24,3%) est plus élevé que les taux observés en région avec 23,1% et en France métropolitaine (23,6%) mais il est inférieur au taux constaté dans le département du Nord avec 26,4%. Le montant moyen effacé (14.267 euros) est significativement plus faible dans le Pas-de-Calais qu'aux niveaux régional (14.869 euros) et national (19.251 euros).

#### Mesures pérennes (régulant la situation de surendettement) et mesures provisoires

La proportion de solutions pérennes mises en place dans le Pas-de-Calais s'établit à 81%. Elle est proche du taux régional avec 81,1% mais reste inférieure à la proportion observée en France métropolitaine avec 83,8%.

La proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances) est de 14,7% des dossiers traités, soit 0,3% de moins qu'en 2024. Cette part de solutions provisoires est supérieure à celle enregistrée dans les Hauts-de-France avec 14% des dossiers traités et fortement supérieure à celle constatée en France métropolitaine avec 10,1% des dossiers traités.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	3 réunions	4 juridictions du département ont été rencontrées.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Depuis 2019, année de la dénonciation de la convention nationale CCAPEX, le secrétariat de la commission transmet de manière dématérialisée la liste des dossiers recevables qui comportent une dette locative dans le logement occupé par le déposant.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	86 réunions. 997 travailleurs sociaux formés.	De nombreuses sessions de formation sont organisées dans le cadre du partenariat avec le conseil départemental du Pas-de-Calais sur la matière du surendettement.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		Les membres des CCAS participent aux actions de formation organisées avec le conseil départemental du Pas-de-Calais.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière		Les acteurs des associations participent aux actions de formation organisées avec le conseil départemental du Pas-de-Calais.
Autres parties prenantes : établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 réunions du CDIF	2 réunions du Conseil départemental de l'inclusion financière se sont tenues, le CDIF regroupant notamment les associations de consommateurs, les Points Conseils Budget et les établissements de crédit.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	483 jeunes formés	21 enseignants ont été formés dans le cadre du Passeport EDUCFI.

**Relations avec les Tribunaux :**

Les réunions avec les Tribunaux visent à échanger sur les pratiques respectives, sur les attendus en termes de production de documents lors de la transmission d'un dossier, sur les délais, sur le calcul des forfaits ou sur tout autre élément.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Les relations avec les organismes et les travailleurs sociaux ont pour objectif d'apporter des réponses aux questions relatives aux pièces nécessaires au secrétariat de la commission pour étudier le dossier plus efficacement, de les éclairer sur l'articulation entre la procédure de surendettement et les autres procédures d'exécution qui peuvent avoir été engagées à l'égard d'un débiteur, sur les évolutions chiffrées des dépôts de dossiers de surendettement et sur les profils des populations concernées.

<sup>2</sup> (Organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

À la suite des récentes évolutions des courriers dans le cadre de la procédure, le courrier de validation des mesures imposées adressé aux créanciers est différent de celui adressé aux débiteurs. Il est fréquent que les créanciers démarrent les prélèvements du plan ou des mesures un mois après la date de mise en place prévue. Le risque encouru dans ce décalage est qu'un débiteur, notamment lorsque les mesures de surendettement comportent plusieurs paliers successifs avec des montants différents, puisse se trouver en difficulté pour honorer l'intégralité de son plan si tous les créanciers ne démarrent pas à la même date.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Lorsque la commission demande la vente d'un véhicule ou, en présence d'une location avec option d'achat (LOA), la restitution d'un véhicule, la commission indique souvent au débiteur qu'il lui est possible de souscrire un microcrédit accompagné pour disposer à nouveau d'un véhicule. Certaines personnes surendettées reviennent vers la Banque de France en expliquant qu'il leur est difficile d'obtenir un accord de prêt par les organismes financeurs qui du reste n'ont pas les mêmes règles d'acceptation des dossiers.

De même, en présence d'un loyer considéré comme excessif, la commission préconise un déménagement pour un logement moins onéreux pour que le débiteur dispose d'une capacité de remboursement plus importante et soit en mesure de désintéresser partiellement ou totalement les créanciers. Or, dans certains secteurs géographiques, le marché locatif est peu dynamique et les débiteurs ne réussissent pas à respecter cette préconisation, ce qui les contraint à redéposer un dossier de surendettement.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Certains créanciers répondent régulièrement hors délai pour actualiser les dettes de débiteurs et d'autres n'actualisent jamais leurs créances. Dans l'intérêt du débiteur, il est important que toutes les créances soient incluses dans le dossier afin que les mesures soient plus facilement respectées. Pour la Banque de France, cela peut permettre d'éviter quelques redépôts.

La grande distribution détient des chèques qui ont été rejetés pour défaut de provision qu'elle redépose parfois après la recevabilité d'un dossier de surendettement. Elle parvient ainsi à se faire payer une créance malgré l'interdiction légale. La voie d'un recours en annulation de paiement est possible mais elle n'est généralement pas mise en œuvre car elle est trop longue.

Arras, le 10 mars 2026

Le président de la commission



François-Xavier LAUCH

Préfet du Pas-de-Calais

Le secrétaire de la commission



Didier COLLET

Directeur départemental  
de la Banque de France

## ANNEXE N° 1 DU RAPPORT D'ACTIVITE

### Données d'activité

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>5 433</b>	<b>5 678</b>	<b>4,5%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	41,6%	40,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	13,7%	16,7%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>4 912</b>	<b>5 099</b>	<b>3,8%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	5,5%	6,5%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>214</b>	<b>235</b>	<b>9,8%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	19,2%	23,4%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>4 947</b>	<b>5 137</b>	<b>3,8%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	52,4%	49,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,0%	38,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,9%	61,1%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>5 386</b>	<b>5 401</b>	<b>0,3%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,8%	7,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,0%	4,4%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	38,7%	35,2%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	4,0%	4,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	1,9%	2,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	2,1%	2,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	46,5%	48,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	31,5%	34,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	14,1%	15,5%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	15,0%	14,7%	
<b>Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)</b>	<b>80,9%</b>	<b>81,0%</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	

## **STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION**

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	<b>4,4%</b>	<b>5,3%</b>	<b>7,7%</b>
Part des accords commission sur mesures imposées suite RP sans LJ*	<b>35,2%</b>	<b>36,0%</b>	<b>34,1%</b>
Part des plans conventionnels conclus*	<b>4,4%</b>	<b>5,5%</b>	<b>6,6%</b>
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	<b>48,8%</b>	<b>46,1%</b>	<b>44,1%</b>
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	<b>81,0%</b>	<b>81,1%</b>	<b>83,8%</b>

**\*en % de dossiers traités**

**\*\*en % des mesures valant solution**

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission du Pas-de-Calais	<b>Dettes financières</b>	97882	3578	17495	72,1%	75,3%	12785	4
	dont dettes immobilières	25174	250	352	18,5%	5,3%	94350	1
	dont dettes à la consommation	70243	3248	14729	51,7%	68,4%	13034	3
	dont autres dettes financières	2465	2025	2414	1,8%	42,6%	660	1
	<b>Dettes de charges courantes</b>	22032	3823	13158	16,2%	80,5%	3868	3
	<b>Autres dettes</b>	15893	2512	6129	11,7%	52,9%	1441	2
	<b>Endettement global</b>	135807	4750	36782	100%	100%	14786	7

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Région Hauts-de-France	<b>Dettes financières</b>	419584	13698	64757	71,7%	75,8%	12716	4
	dont dettes immobilières	135939	1301	1847	23,2%	7,2%	92509	1
	dont dettes à la consommation	273849	12391	53823	46,8%	68,6%	12758	3
	dont autres dettes financières	9797	7582	9087	1,7%	42,0%	669	1
	<b>Dettes de charges courantes</b>	86912	14341	48712	14,8%	79,4%	3809	3
	<b>Autres dettes</b>	78844	9702	23000	13,5%	53,7%	1571	2
	<b>Endettement global</b>	585340	18067	136469	100%	100%	15158	6

## Rapport d'activité des commissions (endettement) France métropolitaine

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### REG

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 534 669	97 106	467 584	71,2%	80,5%	15 757	4,0
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
Dettes de charges courantes	666 209	91 577	294 607	13,4%	76,0%	3 952	3,0
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
Endettement global	4 964 717	120 473	908 381	100,0%	100,0%	19 278	7,0

Source : Banque de France.